



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le mardi 28 décembre 2010

## **La ville de Boulogne Billancourt dément avoir jamais été pénalisée sur le logement social.**

La ville n'a en effet jamais eu à payer une quelconque amende depuis la publication de la loi SRU.

La ville regrette la confusion entre amende théorique et amende réelle déduction faite des investissements.

Récemment, la Préfecture a validé que le taux de réalisation des logements sociaux avait atteint pour la période de 2002 à 2009 : **118 %** des objectifs fixés par l'État.

De même pour le plan pluriannuel 2008-2009-2010, la ville dépassera aussi largement ses objectifs ayant investi 20,091 millions d'euros de dépenses déductibles !

L'article des Echos évoque aussi l'absence de construction de logements sociaux sur la ZAC Seguin Rive-de Seine, or la constructibilité arrêtée dans la convention de ZAC fixe à 170 000 m<sup>2</sup> la construction de logements sociaux sur un total de 420 000m<sup>2</sup>. Plusieurs immeubles étant déjà livrés et occupés.

**Contact presse**

**Ville de Boulogne-Billancourt**

Direction de la communication – 01 55 18 42 42